

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L A  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE  
**QUEBEC**

~~~~~

Propriétaire Rédacteur :

**L'abbé D. GOSSELIN**

**SOMMAIRE :**

Avis 321.—Prélature romaine 321.—Le Frère Malherbe 321. — Décret XXI du 7e Concile de Québec 323.—Ordinations 323.—Religieuses décédées à l'Hôtel-Dieu de Québec du 1er janvier 1874, au 1er janvier 1889, 324. — Archiconfrérie de Ste Anne de Beaupré 325.—Colporteurs de tracts protestants, 325.—Un procès au sein du Protestantisme 325.—Bibliographie 326.—La question scolaire aux Etats-Unis 326.—Mésaventure d'un petit voleur 326. — Nécrologie 327. — L'Horloge 328.— Consultation 328.

**AVIS**

—

Nous prions respectueusement ceux de nos abonnés qui ne l'ont pas fait, de vouloir bien nous adresser le montant de leur abonnement pour l'année courante.

—o—

**Prélature romaine**

Sa Sainteté Léon XIII vient d'élever à la dignité de Prélat de la Maison du Pape Mgr Henri Têtu et Mgr C. A. Marois, qui étaient Camériers Secrets depuis 1887. Son Eminence le cardinal Taschereau, en sollicitant cette promotion, a évidemment voulu reconnaître d'une manière éclatante le dévouement constant avec lequel ces deux

dignes prêtres partagent les labours de son administration, depuis de longues années. C'est avec un vif plaisir que la *Semaine Religieuse de Québec* présente aux nouveaux dignitaires ses très humbles félicitations et leur souhaite longue vie.

—o—

**Le Frère Malherbe (1)**

—

*A M. l'abbé Gosselin, Rédacteur de la  
Semaine Religieuse.*

Monsieur le rédacteur,

Je ne puis mieux répondre à la demande que vous m'avez faite de quelques lignes pour votre *Semaine Religieuse*, qu'en faisant connaître à vos pieux lecteurs la vie et les œuvres d'un saint religieux dont le nom est à peine connu dans notre pays et qui cependant mériterait d'y être en grande vénération. Je veux parler du frère Malherbe qui out l'insigne honneur de partager les travaux des Pères de Brébeuf et Lalemant.

La lettre circulaire écrite à sa mort fait partie d'un manuscrit très précieux con-

(1) M. l'abbé H. R. Casgrain voudra bien accepter nos remerciements pour l'envoi de l'intéressante communication que nos lecteurs seront heureux de parcourir, et vous laisser espérer qu'elle ne sera pas la dernière.  
(N. D. L. R.)

servé à l'archevêché de Québec, et provenant de la mission de Chicoutimi.

Lors d'un voyage que je fis en cet endroit au cours de l'été 1850, M. l'abbé Jean-Baptiste Gagnon, curé de Chicoutimi, me communiqua ce manuscrit, en me disant qu'il avait l'intention de le déposer à l'archevêché de Québec. Je l'encourageai fortement à ne pas tarder d'exécuter ce dessein, afin de mettre ce précieux dépôt à l'abri de tout accident.

La notice chronologique du frère Malherbe forme un peu plus de deux pages du format in-octavo de ce volume.

Le frère François Malherbe devait être natif de France, quoiqu'il ne soit pas fait mention du lieu de sa naissance dans sa notice. Il était né en 1624, et se trouvait, en qualité d'engagé, à la mission du pays des Hurons, lors du martyre des Pères de Brebeuf et Lallement. Il était du nombre de ceux qui allèrent à la recherche de leurs restes abandonnés par les Iroquois au village Saint-Louis. Ce fut le frère Malherbe, raconte son biographe, qui eut la dévotion et la charité de transporter sur son dos *les corps grillés et rôtis* des deux martyrs, l'espace de deux lieues : c'est-à-dire probablement de la bourgade de Saint-Louis à la principale mission, celle de Sainte-Marie. Cet acte de piété, ajoute-t-il, valut au frère Malherbe sa vocation à la vie religieuse : il y fut appelé en qualité de coadjuteur temporel en 1652. Il fut envoyé à la mission de Chicoutimi vers 1680, du moins, peut-on l'inférer d'après son biographe qui dit que ce bon religieux y faisait la lecture spirituelle aux Français de la mission, depuis treize ou quatorze ans, lorsqu'il mourut en 1624.

Durant les plus grands froids de l'hiver de 1686, il faillit périr dans les bois en se rendant du lac Saint-Jean (probablement de la mission de Saint-Charles de Metabetchouan) à Chicoutimi où il allait rejoindre son supérieur, le P. de Crepieu. On le trouva demi mort, ayant les pieds et les mains gelés. Malgré les soins qu'on lui

donna, il perdit deux doigts des mains et des pieds, à la suite des plus oruelles souffrances qu'il endura avec une patience et une douceur angéliques. Le frère Malherbe continua ses humbles travaux à la mission de Chicoutimi avec autant d'utilité que d'édification, jusqu'à l'époque de sa dernière maladie. Attaqué de grands maux d'estomac et d'une fluxion de poitrine, le 12 octobre 1693, il n'en continua pas moins ses exercices religieux et la lecture spirituelle qu'il faisait aux Français de la mission. Ce ne fut que le 10 mars de l'année suivante que ses forces ne lui permirent plus de vaquer à ses occupations. Cinq jours après, la maladie fit des progrès qui ne laissèrent aucun doute sur sa fin prochaine, et on dut lui administrer les derniers sacrements qu'il reçut avec une pleine connaissance et avec des sentiments de piété et d'amour de Dieu qui remplirent d'édification tous les assistants.

Enfin le 19 avril 1694, jour du jeudi saint, à 10 heures du soir, il rendit sa belle âme à Celui qu'il avait si bien servi pendant les 69 ans de sa vie, dont il avait passé 42 en religion.

Le frère Malherbe, dit en terminant son biographe, était un homme d'un excellent jugement, toujours sage et prudent dans ses conseils, d'un caractère doux et affable et d'une rare patience. Sa douceur envers les autres ne se démentait jamais, et il était très utile à la mission par son assiduité et son habileté au travail toujours sanctifié par la prière et l'union avec Dieu.

Les restes de ce digne compagnon des Pères de Brebeuf et Lallement reposent, depuis près de deux cents ans, sur la haute falaise du Saguenay où s'élève aujourd'hui la ville de Chicoutimi devenue siège épiscopal. Le diocèse de Chicoutimi où il a travaillé pendant si longtemps à la gloire de Dieu et au salut des âmes, lui doit un monument, du moins dans la mémoire de ses habitants. L'évêque actuel de Chicoutimi, Mgr Bégin, se propose, dit-on, de donner le nom de Malherbe à l'un des nou-

veaux cantons qui s'établissent dans son diocèse : c'est là une heureuse idée à laquelle, nous l'espérons, il sera donné suite. Rien n'empêche, en effet, qu'une nouvelle paroisse, érigée sous le vocable d'un saint, porte un autre nom dans la pratique habituelle. Ce serait même un avantage en bien des lieux, que l'on a désignés sous des noms de saints déjà en usage en d'autres parties de notre province. Il en résulte habituellement des confusions qui peuvent avoir parfois des conséquences fâcheuses. Il ne s'agirait pour remédier à cela que d'une simple entente entre les autorités religieuses et civiles, chose toujours facile dans un pays comme le nôtre où, de part et d'autre, les dispositions sont parfaites. Cette réforme donnerait en même temps occasion de populariser les noms d'hommes qui, à l'exemple du frère Malherbe, ont bien mérité du pays, et ont droit à la reconnaissance publique.

H. R. C.

—o—  
**Décret XXI du 7e Concile de Québec**  
 —

1o Les médecins catholiques, bien qu'installés directement et par leur propre profession pour conserver la vie du temps, doivent aussi considérer avec attention qu'ils ont un grave devoir de charité à remplir relativement au salut éternel des âmes, qui l'emporte de beaucoup sur la santé du corps.

Ils doivent donc avertir, diligemment et à temps, les malades en danger de mort, soit par eux-mêmes soit par d'autres personnes, et se garder, en se laissant guider par une crainte coupable, de retarder cet avertissement jusqu'à l'heure où les patients, empêchés par la mort, ou par la force de la maladie, ou opprimés par les douleurs d'une fin prochaine, ne pourront plus recevoir les sacrements avec autant de fruit.

2o Comme en outre le sort éternel de l'âme dépend du dernier instant de la vie, les médecins devront entièrement s'abste-

nir d'administrer des remèdes qui sont de nature à insensibiliser les malades, leur enlevant la faculté de produire des actes de piété, les privent des derniers mérites qu'ils pourraient encore acquérir et les exposent peut-être au danger de la perte éternelle.

III. Les Pères déclarent :

1o Qu'il est permis aux médecins d'endormir une personne au moyen des narcotiques (chloroforme, morphine, etc.), si on le fait pour un temps court, qu'il n'y ait pas danger de mort, qu'il y ait une raison suffisante, par exemple pour calmer de vives douleurs et surtout pour faire une opération chirurgicale;

2o Que cela est aussi permis, si dans un cas désespéré, il y a quelque espoir de sauver la vie du patient;

3o Que cela n'est jamais permis en danger de mort, dans le seul but d'enlever le sentiment de la souffrance;

4o Les Pères avertissent les médecins de faire tous leurs efforts pour détourner leurs patients de faire usage des narcotiques, qui produisent des effets si pernicieux.

—o—  
**Ordinations**  
 —

Le 26 mai dernier, dans la Cathédrale de Québec, Son Eminence le Cardinal Taschereau a fait les ordinations suivantes :

*À la prêtrise.*—MM. Aldéric Boilard, Théodore Mercier, J. F. Gagnon, Charles Langlois, du diocèse de Québec, et M. Alphonse Pouliot du Vicariat Apostolique du Dakota.

*Au Diaconat.*—M. Donald Summers du diocèse de Halifax.

*Au Sous-Diaconat.*—MM. Charles-Onésime Cloutier et Alphonse-Edouard Bourassa, du diocèse de Québec, M. Vital Leblanc du diocèse de S. Jean N. B. et M. Daniel Bernier, du diocèse de Sherbrooke.

**Religieuses décédées à l'Hôtel-Dieu de Québec du 1er janvier 1874,  
au 1er janvier 1880 (1)**

| Noms des Religieuses.       | Date de leur décès.     | Années d'existence. |      |        |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|------|--------|
|                             |                         | Ans                 | mois | jours. |
| Sœurs St. Vincent.....      | 19 septembre, 1876..... | 72                  | 0    | 19     |
| " St. Gabriel.....          | 14 octobre, 1876.....   | 67                  | 1    | 19     |
| " Ste. Marie.....           | 12 avril, 1879.....     | 78                  | 9    | 26     |
| " St. Jean-Baptiste.....    | 30 décembre, 1879.....  | 55                  | 9    | 18     |
| " St. Alexis.....           | 2 mars, 1880.....       | 83                  | 2    | 10     |
| " St. Joachim.....          | 25 mai, 1880.....       | 81                  | 8    | 3      |
| " Du Sacré Cœur de Jésus... | 23 décembre, 1880.....  | 27                  | 11   | 2      |
| " St. Ignace.....           | 2 février, 1881.....    | 54                  | 4    | 16     |
| " St. Jérôme.....           | 21 octobre, 1881.....   | 68                  | 4    | 29     |
| " St. George.....           | 17 mai, 1882.....       | 33                  | 5    | 11     |
| " Ste. Gertrude.....        | 5 mai, 1884.....        | 75                  | 9    | 14     |
| " Ste. Marguerite.....      | 28 avril, 1885.....     | 76                  | 9    | 1      |
| " Ste. Croix.....           | 10 mai, 1885.....       | 31                  | 2    | 8      |
| " Ste. Marthe.....          | 6 janvier, 1886.....    | 72                  | 9    | 6      |
| " St. Bernard.....          | 20 janvier, 1886.....   | 79                  | 5    | 5      |
| " St. Léon.....             | 29 juin, 1886.....      | 36                  | 8    | 9      |
| " St. Charles.....          | 8 juillet, 1886.....    | 32                  | 10   | 14     |
| " Ste. Françoise.....       | 23 sept., 1886.....     | 82                  | 7    | 8      |
| " St. Edouard.....          | 3 octobre, 1886.....    | 48                  | 7    | 8      |
| " St. Joseph.....           | 13 avril, 1887.....     | 62                  | 9    | 0      |
| " St. Anselme.....          | 2 août, 1887.....       | 61                  | 11   | 8      |
| " Ste. Monique.....         | 17 avril, 1888.....     | 72                  | 2    | 17     |
| " St. Henri.....            | 28 juillet, 1888.....   | 82                  | 4    | 26     |

Total : 23 religieuses.

Total :.....1438 10 7

La durée moyenne de la vie des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, pendant une période de 15 ans, a donc été de 62 ans 6 mois et 21 jours ; et de 61 ans 10 mois et 20 jours si on compte seulement du 1er janvier 1879 au 1er janvier 1889.

Cette statistique démontre bien que la vie pénitente et mortifiée du cloître, abrège moins l'existence qu'une vie molle et sensuelle.

(1) Merci à l'auteur de ces précieux renseignements. (N. D. L. R.)

Archiconfrérie de Ste Anne de Beaupré  
(Suite)

—  
II

APRÈS L'ÉRECTION ET L'AFFILIATION.

1. Des deux documents épiscopaux reçus, le Directeur (c'est celui à qui l'évêque adresse les lettres d'érection) retiendra celui de l'érection pour ses archives, et enverra à Sainte-Anne de Beaupré celui qui permet l'affiliation.

Si l'érection et l'affiliation se trouvaient dans un même document, il devrait l'envoyer à Beaupré, après en avoir pris copie.

2. Le Directeur, après avoir inscrit quelques membres au registre de l'Association, enverra à Sainte-Anne de Beaupré, avec les lettres testimoniales de l'évêque constatant la permission d'affilier, une *demande d'affiliation*, qui contiendra (s'ils ne sont déjà clairement mentionnés dans les lettres épiscopales) les points indiqués dans le modèle suivant :

“ Révérend Père,

“ La confrérie de sainte Anne, comme il conste par les lettres ci-jointes, a été érigée canoniquement dans mon église de (nom du Titulaire, de l'endroit, du diocèse et du royaume), à la date du (la date du décret d'érection). Je vous prie, Révérend Père, de vouloir l'affilier à votre Archiconfrérie de Sainte-Anne de Beaupré, afin qu'elle participe à tous les privilèges de la dite Archiconfrérie.—L'Association n'est affiliée à aucune autre Archiconfrérie.”

Signature

(nom, prénom, qualité, p. ex. curé de...)

“ Au Révérend Père Recteur des  
Rédemptoristes,  
Sainte-Anne de Beaupré (Co. Montmorency, P. Q.)”

3. Après avoir reçu de Beaupré les lettres d'affiliation, le directeur les enverra à l'évêque, afin d'être autorisé à en publier les *indulgences*. (I) Décr. Clém. VIII, 7 déc.

(1) Le Cardinal Taschereau n'exige pas l'accomplissement de cette formalité.

1604). Il est d'usage de placer ces lettres dans un cadre que l'on suspendra près de l'autel de sainte Anne, ou à la sacristie.

4. Le Directeur choisira et déterminera l'autel de l'association. Cet autel peut être le même que celui qui servirait déjà à d'autres associations ; mais il est à désirer que l'Association ait son autel propre (S. C. I. 29 mai 1841).

5. Puisqu'il est requis que les associés sachent que l'érection et l'affiliation sont accordées, il est convenable que le directeur leur donne cette connaissance par la *publication* même des lettres d'érection et d'affiliation, et cela d'une manière solennelle.

—o—

Colporteurs de tracts protestants.

—  
C'est surtout pendant la saison de l'été, que les populations de la campagne doivent être en garde contre les colporteurs de bibles et de *tracts* protestants. Si on trouve quelques uns de ces petits livres sur le seuil des portes, sur le chemin ou dans les bancs des églises, on doit les jeter au feu.

Soyons également en garde contre les filous qui parcourent les paroisses en offrant, à des prix modiques en apparence, des objets qui souvent ne valent pas le quart du prix demandé. Le nombre des dupes a été assez grand dans le passé, pour ne pas l'augmenter davantage.

—o—

Un procès au sein du Protestantisme

—  
Un procès curieux, pour lequel on a demandé des prières dans tous les temples anglicans, se juge en ce moment à Londres.

L'évêque protestant de Lincoln, le docteur King, de la secte des ritualistes, a, avait adopté, pour la célébration de la cène, le rite que suit l'Église catholique pour le saint sacrifice. Ainsi, il laissait brûler des cierges sur la table de communion, mélangeait d'eau le vin destiné à la cène et, enfin, célébrait la cène en faisant face à la table de communion, qui avait la forme d'un autel.

Les anglicans ont vu là une grave infraction à leur culte et ils ont cité le contro-

nant devant un tribunal ecclésiastique que préside l'archevêque de Cantorbury, assiste des évêques de Londres, de Winchester, d'Oxford, de Salisbury et de Rochester. C'est la première fois depuis 1695 que ce tribunal ecclésiastique, qu'il ne faut pas confondre avec la Cour des Arches (1), se réunit. A cette époque, le tribunal prononça la déchéance du docteur Wasten, évêque de Saint-David, sous l'inculpation de simonie.

Le docteur King a protesté contre la composition du tribunal. Il a demandé à être traduit devant l'archevêque comme métropolitain, assisté d'un conseil d'évêques de province et a déclaré faire défaut.

La cour épiscopale a décidé de se réunir le 12 mars pour régler la question de droit soulevée par l'évêque de Lincoln.

Nous suivrons ce curieux procès qui rappelle celui qu'intentèrent en 1843 les évêques anglicans aux puseyistes coupables de crimes analogues à ceux du docteur King. Toutefois, Pusey étant simple professeur de l'Université d'Oxford fut condamné, non par un tribunal d'évêques, mais par une Commission de l'Université qui lui interdit de parler et de prêcher pendant 2 ans dans tout le ressort de l'Université.

La condamnation du puseyisme ouvrit les yeux d'un grand nombre d'anglicans qui se mirent à étudier la vérité et embrassèrent le Catholicisme.

Ceretur causa un effet d'autant plus grand que l'on comptait parmi les convertis les Manning, les Newman, les Wilberforce, les Ward.

Nous souhaitons que le procès de 1889 ait les mêmes résultats que celui de 1843.

---

#### Bibliographie

Nos remerciements à M. l'abbé F. A. Baillargé, pour l'envoi d'une jolie brochure

in-12 de 224 pages, intitulée : *Coups de crayon*; en vente au bureau de l'Étudiant, et chez MM. Langlais et Garant de Québec, au prix de 25 cents l'exemplaire.

Tous ceux qui se procureront le plaisir de lire cette nouvelle publication, admettront que plusieurs de ces coups de crayon sont destinés à laisser leur marque, et mettant sous les yeux une foule de bonnes choses agréablement dites. Nos félicitations à M. l'abbé Baillargé qui est véritablement un travailleur infatigable.

---

#### La question scolaire aux Etats-Unis

Les catholiques des Etats-Unis sont taxés pour les écoles publiques auxquelles ils ne peuvent envoyer leurs enfants; ils sont taxés pour le soutien de leurs propres écoles, et une troisième taxe est imposée sur les bâtisses à l'usage de leurs écoles,

De plus, on leur fait la guerre pour les empêcher d'avoir des écoles indépendantes et pour les forcer d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques.

Cet état de choses mérite d'être mis en ligne de compte, lorsque l'on pèse les avantages et les désavantages de l'annexion.

---

#### Mésaventure d'un petit voleur

La mère Catherine disait souvent à son fils : garde-toi, Michel, de jamais rien prendre dans le verger du père Blaise, notre voisin; car le bon Dieu te punirait. Pendant un certain temps, l'enfant ne toucha pas aux fruits du père Blaise. Une année pourtant, à la saison des cerises, Michel, qui les aimait beaucoup, éprouva un vif dépit en voyant les cerisiers du verger voisin tout chargés de fruits, sans pouvoir même en goûter. Il passait et repassait sans cesse devant les arbres, ne pouvant en détacher les yeux.

—Quel dommage, se disait-il, d'être ré-  
duit à regarder de si beaux fruits, tandis  
qu'il serait si facile de monter sur le mur  
du jardin, d'étendre le bras, puis d'en pren-  
dre une belle poignée ! Le père Blaise n'en  
saurait rien, et puis il y en a tant que le  
bonhomme ne s'en apercevrait même pas...

Oui, mais le bon Dieu s'en apercevrait,  
lui, et il punirait le voleur, à ce que disait  
du moins la mère Catherine.

—Bah ! finit par penser un jour notre  
jeune Michel, le bon Dieu ne me punirait  
pas pour si peu ; ma mère veut seulement  
me faire peur !...

La gourmandise et la désobéissance pou-  
sèrent donc l'enfant à voler des cerises au  
père Blaise. Le même soir, à la chute du  
jour, il se glisse le long du mur, y grimpe  
en deux sauts et le voilà dans l'arbre.

Si Michel eût suivi sa première pensée,  
il eût pris seulement quelques cerises, et  
peut-être serait-il sorti sain et sauf du jardin  
du père Blaise ; mais Dieu permit, pour le  
punir, qu'après être resté longtemps dans  
l'arbre à manger des cerises, Michel voulût  
encore en remplir ses poches.

Or, il y avait des chasseurs dans la plaine.  
Comme ils s'en retournaient au village, l'un  
d'eux aperçut un lièvre tout près du jardin  
du père Blaise, et lui tira un coup de fusil.  
C'était précisément dans la direction du  
cerisier ; quelques grains de plomb attei-  
gnirent le tronc, voire le chapeau du jeune  
voleur, mais sans le blesser lui-même. Le  
pauvre garçon eut une si grande frayeur  
qu'il tomba au pied de l'arbre sans connais-  
sance.

Le père Blaise accourut au bruit, croyant  
trouver dans son clos quelque pièce de  
 gibier.

A la vue de Michel, étendu sans mouve-  
ment auprès du cerisier, il recula de deux  
pas : il le crut mort. L'ayant fait revenir à  
lui-même, il le reconduisit pâle et défail-  
lant chez sa mère ; mais celle-ci eut bientôt la  
preuve que l'enfant avait eu plus de peur  
que de mal.

Lorsqu'ils furent seuls, la mère Cathé-  
rine dit à son fils :

—Eh bien ! Michel, volerai-tu encore des  
cerises au père Blaise ?

—Oh ! non, ma mère, répondit-il, le bon  
Dieu m'a puni, comme vous l'aviez dit.  
Allez, la leçon a été bonne, et je vous pro-  
mets de ne plus désobéir.

Michel tint parole, et il n'eut pas tort,  
car il aurait pu mal finir.

—o—

L'illustrissime et révérendissime Monsei-  
gneur Langevin (Edmond-Charles-Hyppo-  
lite) Protonotaire Apostolique *ad instar*,  
vicaire-général du diocèse de St-Germain  
de Rimouski, prévôt du chapitre de la  
Cathédrale du même diocèse, décédé le 2  
juin courant, à l'évêché de S. G. de Rimous-  
ki, appartenait à la société d'une messe,  
*section provinciale*, et à la Congrégation du  
Petit Séminaire de Québec.

C. A. MAROIS Ptre C. S.,

Secrétaire.

Archevêché de Québec, }  
3 juin 1889. }

## NÉCROLOGIE.

M. l'abbé Marcoux (Marcoul Denis) décédé  
à Champlain, le 22 mai dernier, était né à  
Québec, le 3 Avril 1814.

Ordonné à Québec le 1 octobre 1837, il  
fut d'abord vicaire à S. François du Lac ;  
missionnaire de Blandford en 1839 ; curé  
de Maskinongé en 1841 ; de la Ste Famille  
île d'Orléans, en 1847 ; et de Champlain en  
1848

M. Marcoux était à la retraite depuis  
plusieurs années, lorsque la mort est venue  
le frapper, à l'âge avancé de 75 ans.

Il appartenait à la Société d'une messe,  
*section provinciale*.

—o—



## L'Horloge.

## LE PEUPLE.

Du beffroi, comme d'une chaire,  
Ta voix parle à mon cœur ému :  
Perpétuel missionnaire,  
Sainte Horloge, que nous dis-tu ?

## L'HORLOGE.

Je vous dis : Le poids nécessaire  
Pour me donner le mouvement,  
Aura bientôt touché la terre,  
S'il n'est remonté bien souvent.  
Ainsi toi, chrétien, ta faiblesse  
Te fera descendre bien bas,  
Si de se remonter sans cesse  
Ton âme ne s'efforce pas.

Je vous dis : Quand de notre cloche  
Pour toi je tire un son nouveau,  
Chrétien, n'est-ce-point un reproche  
Que réveille en toi mon marteau ?  
Qu'as-tu fait de l'heure passée ?  
Le bien ? le mal ? Je n'en sais rien ;  
Mais, toi, recherche en ta pensée,  
Et bénis Dieu si tout est bien.

Je vous dis : A ce bruit de l'heure,  
Dans l'air si prompt à s'effacer,  
Chrétien, songe qu'en ta demeure  
Tu ne fais aussi que passer.  
Insensé celui dont la vie,  
Eprise de frivolité,  
Pour les biens du temps sacrifie  
Les trésors de l'éternité.

Je vous dis : Chaque heure nouvelle  
A reçu de Dieu son emploi ;  
Elle apporte à l'âme fidèle  
Les ordres du souverain roi.  
Hier n'est plus ; demain peut être  
Ne te trouvera pas vivant ;  
Chrétien, pour bien servir ton Maître,  
Ne t'occupe que du présent.

Je vous dis : S'il connaissait l'heure  
Où le voleur doit s'approcher,  
De pénétrer dans sa demeure  
Le père saurait l'empêcher ;  
Mais la Mort de son arrivée,  
Chrétien, ne t'avertira pas :  
Tu la crois peut-être éloignée,  
Et peut-être elle est sur tes pas.

Je vous dis : Ta course finie,  
Chrétien, une heure sonnera,  
Et, sur le cadran de la vie,  
Ton aiguille s'arrêtera.  
Pour toi, plus de temps, plus de torro,  
Le jour des siècles éternels  
Dissipera, par sa lumière,  
Les ténèbres des jours mortels,

Je vous dis : Souvent à Marie,  
Chrétien, recommande ton sort :  
Dis-lui bien pour toi qu'elle prie,  
Surtout à l'heure de ta mort.  
Si paraissant devant ton Juge,  
Tu trembles d'être réprouvé,  
A Celle qui fut ton refuge  
Redis, confiant, ton Ave.

—o—

## CONSULTATION

—

Un curé célébrant *pro populo* peut-il satisfaire, en même temps, à l'obligation de célébrer pour un confrère défunt membre de la Société d'une messe, de la Congrégation ou de la Caisse ?

R. Non, très certainement ; parce qu'on ne peut satisfaire à deux obligations de justice par une seule messe.

Si par une messe on pouvait satisfaire à deux obligations de justice, pourquoi pas pour un cent ou pour un million d'obligations ?

—o—